



## GRAND DEBAT POUR LE 1% LOGEMENT

La loi de mobilisation ou la mort annoncée d'un levier d'action majeur...

### SYNTHÈSE DES DÉBATS ORGANISÉS

À L'OCCASION DES 2<sup>E</sup> RÉSONANCES DE L'APELS LE 8 DÉCEMBRE 2008

Constats chiffrés, réaffirmation de la nécessité du dialogue social, reconnaissance de la valeur du 1% Logement et de son rôle essentiel en tant qu'outil majeur d'action et de relance, mais aussi appel à une mobilisation active... La journée du 8 décembre, organisée par l'Association pour la Promotion et l'Etude du Logement des Salariés en faveur du 1%, a permis de poser en termes plus justes un débat sur les dispositions d'une loi de mobilisation, bientôt en discussion à l'Assemblée nationale, mettant en question - et c'est ce que souligneront nombre d'intervenants - l'avenir même du dispositif.

L'ambition de cette journée est claire dès son ouverture : répondre à une exigence de vérité quant à la manière dont a été élaboré le projet de loi, mesurer ses conséquences économiques et sociales, rouvrir la discussion et interpeller les parlementaires sur l'importance du sujet et leur responsabilité quant à son traitement politique. Des objectifs amplement explicités dans l'intervention de Gérard Laugier, délégué général de l'APELS, Membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL (CGT), auquel il revient d'ouvrir cette journée : « En organisant ce grand débat public, dont le 1% avait besoin, nous réaffirmons l'ambition commune aux 5 confédérations syndicales gestionnaires du 1%, d'unir leurs efforts, leurs volontés et leur détermination à créer toutes les conditions pour garantir l'avenir du 1% Logement (...) Nous devons faire part de notre analyse, de nos critiques et de nos propositions, et les confronter au débat public (...) nous voulions aussi affirmer haut et fort notre opposition au choix politique de l'État de puiser dans les fonds du 1%, ce qui aura des effets 'boomerang' dévastateurs à moyen terme. » Et le délégué général de souligner : « Au Protocole National Interprofessionnel et à la primauté de la négociation sociale, le ministre nous a opposé un seul argument : la feuille de route du gouvernement. »

Face à la remise en cause du 1% par la loi de mobilisation non seulement dans le contenu développé mais dans la démarche adoptée, il était urgent pour les organisations syndicales de rétablir un certain nombre de vérités quant à sa gestion, sa place dans le paysage socio-économique et son orientation. Une urgence à laquelle souhaite répondre cette journée en éclairant le débat par les interventions d'acteurs et d'experts de qualité. Car au-delà de l'aspect critique, ce 8 décembre se veut, selon ses organisa-

**« Au Protocole National Interprofessionnel et à la primauté de la négociation sociale, le ministre nous a opposé un seul argument : la feuille de route du gouvernement. »**

*Gérard Laugier*

teurs même, une journée pour prendre acte et une journée pour proposer, pour évoquer les initiatives déjà mises en place telles que le Protocole National Interprofessionnel -signé, rappelons-le, le 17 septembre dernier par l'ensemble des organisations syndicales et unique en son genre- mais également les initiatives futures, restant à imaginer. Parce qu'à l'heure d'une crise majeure, être dans le possible, dans l'ouverture et jouer sur la complémentarité des outils devient une nécessité absolue comme le souligne Gérard Laugier : « Ce débat est nécessaire, je dirais même qu'il est vital » ; le délégué général de l'APELS alertant par ailleurs : « La situation est trop grave, humainement trop lourde. Elle appelle à un véritable sursaut républicain. »

### **Loi de mobilisation : un scénario dramatique, un dialogue impératif**

Avec le premier débat : **Crise, emploi et logement : Etat d'urgence !** le ton de la journée est donné.

La première intervention à valeur introductive de Bernard Coolos, directeur des affaires économiques de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), permet de poser d'emblée le débat en termes chiffrés. De quoi parle-t-on vraiment ? Sur quelles données est-il possible de travailler ? Bien que les évaluations restent relativement complexes -comme le souligne ce premier intervenant-, sa démonstration met largement en exergue les impacts non négligeables générés par les nouveaux emplois des fonds du 1%, l'«effet macro-économique négatif.» Les chiffres parlent : la loi de mobilisation, si elle est votée, n'ira pas sans poser un problème majeur.

La discussion s'engage entre un ensemble d'acteurs en lien direct avec le 1% Logement : Georges Cavallier, Président des PACT-ARIM, Marc-Philippe Daubresse, ancien ministre délégué au Logement et à la Ville, député du Nord et maire de Lambersart, Jean-François Gabilla, président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs de France (FPCF), Bernard Loth, membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL et membre du Comité Permanent de la Foncière Logement (CGT-FO), Thierry Repentin, sénateur et conseiller général de la Savoie et secrétaire de la

**« La situation est trop grave, humainement trop lourde. Elle appelle à un véritable sursaut républicain. »**

*Gérard Laugier*

commission des affaires économiques et Didier Ridoret, président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Si discussion il y a autour d'un certain nombre de points de détail, les intervenants semblent unanimes sur les conséquences plutôt négatives de la loi. La donne change et elle n'est pas bonne.

Dénonciation d'une démarche écartant les partenaires sociaux, alerte quant aux dommages économiques et humains majeurs, les positions se révèlent très critiques.

On parle de « catastrophe », de « drame », « d'extrême ponction qui sonne le glas du 1% » -expression qui sera d'ailleurs reprise maintes fois au cours de la journée.

On s'interroge sur la pertinence du désengagement de l'Etat face à une conjoncture difficile et face à la nécessaire production de 150 000 logements économiquement accessibles par an. On souligne le coût réel d'une telle loi, de la "ponction" sur le 1% et les dégâts économiques et humains risquant de nourrir une crise actuelle déjà aiguë...

Ainsi Bernard Loth avertit : « Le coût de ces 850 millions, c'est les 30000 logements du Protocole National Interprofessionnel qu'on ne fera pas, c'est potentiellement 20 000 emplois qui sont mis en cause, et surtout c'est une dépense supplémentaire de l'ordre de 120 millions en termes d'allocation pour perte d'emploi ou de perte de cotisation de sécurité sociale, sans compter les surcoûts liés aux phénomènes que génèrent malheureusement ces drames personnels que vont vivre les ménages concernés. »

Tout au long de ce premier temps de débat, accent est mis sur la remise en cause de la démarche conventionnelle avec les partenaires sociaux, sur les dangers encourus par l'activité du bâtiment, ses entreprises et ses emplois sur lesquels témoigne amplement Didier Ridoret et Jean-François Gabilla, et, enfin, sur la disparition d'outils déterminants tels que les PASS TRAVAUX... En effet, si le président de la Fédération du Bâtiment explique : « Les entreprises du bâtiment ont évidemment très mal vécu cette captation, on l'a même qualifiée de "hold up" des fonds du 1% (...) nous sommes donc très inquiets sur l'activité de nos entreprises et sur le maintien de nos emplois » ou encore : « la suppression des PASS TRAVAUX est une catastrophe pour beaucoup de nos entreprises », le président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs de France,

quant à lui, souligne : « cette ponction qui, d'une certaine manière, est vécue comme un désengagement de l'Etat dans le secteur du logement, est pour nous un élément extrêmement problématique. » Pour Thierry Repentin, les 850 millions d'euros "transférés" constitueraient « une somme négative ». Et le sénateur d'alerter

sur la « volonté de ne plus accompagner la construction du segment des logements qui sont les plus difficiles à construire dans notre pays que sont les logements locatifs sociaux. » Les difficultés rencontrées par l'ANAH sont également largement évoquées. Ainsi Georges Cavallier parle du tarissement des crédits

budgétaires pour cette institution « en cessation de paiement depuis le 15 novembre ». Il alerte sur les dangers que présentent des options de court terme expliquant comment certaines politiques de fond sont « véritablement aux oubliettes (...) alors qu'il faudrait concilier les deux, rouler phares/codes/phares/codes. »

L'ancien ministre délégué à la Ville, Marc-Philippe Daubresse, reconnaît, quant à lui, l'importance du problème posé par la démarche adoptée par le gouvernement. Il affirme la nécessité de « refaire une table ronde avec les partenaires sociaux, les partenaires du 1% Logement et avec quelques autres partenaires... », de redonner au 1% « des marges de manœuvres absolument indispensables » et de « garantir certains montants », se proposant par ailleurs, de faire l'interface sur le sujet auprès des parlementaires.

Marc-Philippe Daubresse ajoute aussi : Je ne suis pas contre une définition de la garantie du risque locatif -une mesure essentielle pour moi- qui ne soit pas restrictive et qui ne donne pas la primauté au lobby des assurances. C'est ma position et j'assumerai pour ce qui me concerne les choses là-dessus et je voterai les amendements nécessaires là-dessus »

Côté salle, les interventions et les questions posées aux intervenants ponctuent toutes ces préoccupations par des exemples concrets et soulignent l'urgence de la situation. Une urgence nationale mais également fortement ressentie localement.

C'est finalement sur l'affirmation unanime de l'exigence d'un dialogue plus que souhaitable, incontournable, que se clôt une matinée ayant permis de poser les difficultés à la fois politiques et économiques, macro et

**« Lorsque nous avons discuté au Sénat de l'article 3 relatif au 1% logement, on nous a assurés que les organisations syndicales (...) avaient donné leur accord à l'extrême ponction qui sonne quelque part le glas du 1% (...) depuis nous savons qu'il n'y a pas eu d'accord... »**

*Thierry Repentin*

**ANAH : Georges Cavallier parle du tarissement des crédits budgétaires pour cette institution « en cessation de paiement depuis le 15 novembre ».**

**« Redonner au 1% des marges de manœuvres absolument indispensables et de garantir certains montants »** *Marc-Philippe Daubresse*

**« La suppression des PASS TRAVAUX est une catastrophe pour beaucoup de nos entreprises et sur le maintien de nos emplois »** *Didier Ridoret*

micro économiques, locales et nationales liées à la loi de mobilisation dans son texte actuel. Certains députés sont prêts, de nombreux appuis et soutiens sont possibles assurent Marc-Philippe Daubresse et Thierry Repentin : ce dernier regrettant par ailleurs le manque de communication du 1% sur son omniprésence et son rôle indéniable en termes de logement social.

### **Fragilisation des populations, cohésion sociale et front républicain**

Le début d'après-midi voit se mettre en place un débat plus concret. Si la matinée a permis d'aborder l'ensemble des difficultés d'un point de vue général, le débat : **Désengagement de l'Etat : des préjudices économiques, sociaux et humains graves** focalise sur les publics les plus fragilisés et des problématiques plus précises comme la solvabilisation et la sécurisation.

Quelle marge de manœuvre la loi laissera-t-elle au 1% pour accomplir sa mission, notamment auprès de ces publics ? Les choix qu'elle opère ne risquent-ils pas d'être contre-productifs en matière de droit au logement et de lutte contre l'exclusion ? Des questions trouvant un écho particulier dans le contexte de crise que l'on connaît.

Comme pour le précédent débat, la discussion est introduite par un constat chiffré. L'intervention de Michel Mouillart, professeur d'économie à l'Université Paris X, met en lumière l'importance du déficit de logements : « Aujourd'hui, on estime que, a minima, il faudrait construire 450 000 logements chaque année (...) si on construit péniblement moins de 400 000 logements, pour réduire ce déficit, il faudra 25 ans. » Pour l'expert, les chiffres révèlent également une donnée déterminante au niveau du positionnement de l'Etat dans la production de logement social : « le passage d'une stratégie publique d'investissements à une stratégie publique d'incitation. »

L'échange est ouvert et là encore, si des points de désaccords existent, les intervenants semblent s'entendre sur le fait que le 1% joue un rôle central dans la production de logements et auprès des publics en difficulté. Les prises de paroles sont fortes. Intervenants auprès de publics spécifiques, Daniel Lascols, directeur des Fonds d'Action Sociale des Entreprises de Travail Temporaire (FASTT) et Hervé Mahl, président des Comités Locaux pour le Logement des Jeunes (CLLAJ) insistent largement sur les difficultés additionnelles que vont rencontrer des personnes connaissant déjà une situation particulière ou précaire. « Plus le déséquilibre entre l'offre et la demande se renforce, plus c'est encore plus difficile pour ceux pour lesquels c'était déjà difficile » explique le

premier, tandis que le deuxième précise : « quand un jeune a besoin d'une aide quelconque pour accéder au logement, les choses sont différentes s'il peut bénéficier d'aides du 1% ou s'il ne peut pas. » Des difficultés qui ont tendance à stigmatiser un public déjà largement mis de côté. Ainsi Hervé Mahl remarque : « Chaque fois que l'on parle des jeunes, on parle de public défavorisé. Ce n'est pas une entrée normale pour des jeunes dans notre système. Les jeunes n'ont pas encore eu le temps de rentrer dans le système qu'ils sont déjà catalogués, fichés, repérés, classés. » De son côté, Bernard Lacharme, secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées s'étonne « qu'on puisse avoir une diminution budgétaire alors qu'on a voté un droit au logement qui donne clairement la responsabilité de la mise en œuvre de ce droit à l'Etat. »

Plus globalement, c'est en effet la manière d'envisager la dépense en matière de logement social qui semble être mis en question par les différents intervenants. Une mise en question trouvant son point d'orgue dans l'intervention de Marie-Noëlle Lienemann, ancien ministre du logement, député Européen et présidente de la fédération nationale des Coopératives Hlm, qui en appelle ouvertement à un 'front républicain' sur la question : « Je forme le vœu qu'il y ait un front républicain assez large (...) s'il n'y a pas un front républicain large et donc des outils publics garantissant ce droit qui ne sont pas mobilisés, c'est à la fois l'économie du pays qui va en souffrir mais aussi la cohésion nationale et la société française qui ont besoin, dans ces moments difficiles, non pas d'être davantage fragilisées mais plutôt d'être davantage consolidées. » Et l'ancien ministre d'insister sur la nécessité de défendre le 1% : « En tout cas, il me semble que, pour l'heure, la mobilisation doit être d'abord une mobilisation quant au maintien des ressources du 1% dans leur pérennité. »

Une idée qui trouve un écho particulier chez Bernard Lacharme qui parle, quant à lui, de « pacte républicain »

Il ressort clairement de ce dernier débat que le 1%, levier d'action majeur, doit être non pas écarté mais conforté, « absolument protégé » selon les mots de Marie-Anne Montchamp, député du Val-de-Marne et ancien secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

**« s'il n'y a pas un front républicain large et donc des outils publics garantissant ce droit qui ne sont pas mobilisés, c'est à la fois l'économie du pays qui va en souffrir mais aussi la cohésion nationale et la société française qui ont besoin, dans ces moments difficiles, non pas d'être davantage fragilisées mais plutôt d'être davantage consolidées. »**

*Marie-Noëlle Lienemann*

Pourquoi ? D'une part parce que le 1% est, contrairement aux idées reçues, efficace, comme l'explique Bernard Lacharme : « c'est important de souligner tout ce qui a pu être apporté par le 1% en termes de création, d'innovation sociale pour créer des nouveaux outils (...) ce n'est pas simplement l'argent du 1% qu'il faut sauver mais c'est aussi sa capacité d'initiative et d'organisation. » Et dire

cela c'est être dans l'exigence de la vérité : « qu'on mette tout sur la table, que tout le monde sorte ses chiffres, qu'on se dise la

vérité sur les prix, qu'on constitue une relance opérationnelle puis viendra bien le temps, et là vous verrez, à ce moment-là, le 1% est incontournable, il doit être consolidé au service des salariés » avertit Marie-Noëlle Lienemann. Ensuite, parce que le 1% est essentiel au regard du rôle qu'il joue et même vital, dans les outils qu'il met en place, pour de nombreux publics : « Ne lâchez pas parce que vous êtes actuellement quasiment les seuls à pouvoir offrir des aides à ces jeunes sans être obligé de passer par ces dispositifs destinés aux personnes défavorisées » interpelle Hervé Mahl tandis que Daniel Lascols précise « sur les actions qui sont conduites au bénéfice des salariés intérimaires tout est construit sur ce socle du 1% Logement et ses dispositifs très innovants comme la garantie des risques locatifs (...) Si le dispositif du 1% Logement est déstabilisé, c'est le sol qui se dérobe sous nos pieds. »

L'issue de la discussion est marquée par la conclusion de Jean de Mathan, administrateur CFTC de l'UESL :

« Nous sommes obligés de dire non, non à 'l'extrême ponction' parce que cette extrême ponction qui entraîne l'avenir (...) - 69 % maintenant des produits, de l'effort financier du 1% c'est de la subvention : il n'y aura plus de retour et il n'y aura plus d'avenir au 1%- donc cette extrême ponction c'est une extrême-onction et je respecte beaucoup les sacrements de l'Eglise, mais je préfère rester en vie. »

**Une démarche politique fondamentalement problématique pour la société en général et pour la relance en particulier.**

**Autour du thème « Le Protocole National Interprofessionnel (PNI) : une alternative sociale de portée générale et de solidarité nationale.** Le troisième débat est résolument plus politique. A la tribune : Jean-Luc Berho, vice-président de l'UESL et président de l'Association Pour l'Accès à la Garantie Locative (APAGL) (CFDT), Philippe Dallier, sénateur de la Seine-Saint-Denis, maire des Pavillons-Sous-Bois, Jean-Yves Le Bouillonnet, député du Val-de-Marne, maire de Cachan, Michel Piron, député du Maine et Loire, rapporteur du projet de loi de mobilisation pour le logement à l'Assemblée nationale et président du CNH.

Les discussions sont d'emblée plus vives concernant l'approche du texte de loi mais également sur ce qui est envisageable ou ce qui ne l'est pas au regard des questions financières. Premier point

de débat : les négociations sur le texte entre Etat et partenaires sociaux. Ainsi Michel Piron remarque : « à ma connaissance - autorisez-moi quand même à dire "à ma connaissance" seulement parce que je ne faisais pas partie des membres qui discutaient - il y a eu discussion bien sûr entre les membres du 1% et le gouvernement. Que la discussion n'ait pas débouché, dans bien des cas, sur un véritable accord, ça c'est autre chose. »

*« Il n'y a pas eu d'accord (...) une liste de courses a été établie, pas par nous » et précise encore : « la parole de l'Etat dans cette affaire est mise à mal. Et je vais vous dire pourquoi. Parce que quand nous avons signé, avec la même majorité -Jean-Louis Borloo, Marc-Philippe Daubresse- nous avons signé un vrai engagement pour les quartiers... (...) Jean-Louis Borloo disait : il faut faire revenir les quartiers dans la République et vous avez, vous, avec le 1 %, une responsabilité. On n'a pas fui. Non seulement nous n'avons pas fui, mais nous nous sommes engagés. Et nous nous sommes engagés sur une convention qui dit: quand l'Etat met un euro, nous mettons un euro. Et puis nous avons signé cette convention jusqu'en 2015, nous l'avons valorisée un an plus tard avec un milliard d'euros en subvention supplémentaire pour la porter jusqu'en 2018. Deux ans après, où est la parole de l'Etat ? Je peux vous dire que ce genre d'affaire cela pose un problème, cela pose un vrai problème démocratique. »*

*Jean-Luc Berho*

Une question litigieuse déjà abordée par Thierry Repentin le matin qui avait clarifié : « Lorsque nous avons discuté au sénat de l'article 3 relatif au 1% logement il y a quelques semaines, fin du mois d'octobre, on nous a assuré que les organisations syndicales -qu'elles représentent les salariés ou les employeurs- avaient donné leur accord à l'extrême ponction qui sonne quelque part le glas du 1% (...) depuis nous savons qu'il n'y a pas eu d'accord. » Pour Jean-Luc Berho et Jean-Yves le Bouillonnet c'est là un point central qui invalide la démarche du gouvernement.

Ecarter le dialogue social et la négociation collective revient à remettre en cause la légitimité des partenaires sociaux. La loi de mobilisation pose donc un vrai problème de fond : « Dans cette affaire, il y a quasiment un problème politique, véritablement, un problème qui nous ramène à l'essentiel c'est-à-dire la vie de la cité » explique Jean-Luc Berho qui par ailleurs réaffirme : « Il n'y a pas eu d'accord (...) une liste de courses a été établie, pas par nous » et précise encore : « la parole de l'Etat dans cette affaire est mise à mal. Et je vais vous dire pourquoi. Parce que quand nous avons signé, avec la même majorité -Jean-Louis Borloo, Marc-Philippe Daubresse- nous avons signé un vrai engagement pour que les quartiers... (...) Jean-Louis Borloo disait : il faut faire revenir les quartiers dans la République et vous avez, vous, avec le 1%, une responsabilité. On n'a pas fui. Non seulement nous n'avons pas fui, mais nous nous sommes engagés. Et nous nous sommes engagés sur une convention qui dit : quand l'Etat met un euro, nous mettons un euro. Et puis nous avons signé cette convention jusqu'en 2015, nous l'avons valorisée un an plus tard avec un milliard d'euros en subvention supplémentaire pour la porter jusqu'en 2018. Deux ans après, où est la parole de l'Etat ? Je peux vous dire que ce genre d'affaire cela pose un problème, cela pose un vrai problème démocratique. »

Une dénonciation qui fait écho aux propos de Jean-Yves le Bouillonnet : « Le fond du problème c'est qu'il y a d'une certaine manière un vice fondamental dans l'idée qu'il suffit de faire venir

quelqu'un pour l'informer qu'on lui prélève l'intégralité de ce dont il avait la responsabilité par l'effet de la loi et puis, ensuite, de lever la séance pour mettre un terme aux protestations et pour considérer que le débat est clos. »

En tout état de cause, pour ces intervenants, la loi de mobilisation pose un grave problème dans son contenu mais également dans la démarche qu'elle 'institutionnalise' en quelque sorte, une démarche dangereuse, initiatrice de tout un mouvement de remis en cause d'institutions majeures pour le logement social. C'est là le sens de l'avertissement lancé par le même Jean-Yves Le Bouillonnet : « Si l'on construit à partir de maintenant l'engagement et l'action publique de cette manière, on est mort. Parce que, de la même manière que l'Etat a fait pour le 1%, qu'est-ce qu'il fait avec l'union des HLM ? Qu'est-ce qu'il fait avec les bailleurs sociaux ? Qu'est-ce qu'il a fait avec les SACI l'année dernière ? Et quel est le prochain sur la liste ? ».

Philippe Dallier, quant à lui parle d'un « tour de passe passe, un pis aller budgétaire qui ne règle pas les problèmes que l'on entendait régler au-delà de trois ans parce que s'il s'agissait de financer l'ANRU et l'ANAH, pour l'ANRU, au-delà de trois ans, il n'y a pas de soutenabilité... »

Toutefois, si pour Jean-Luc Berho, « il y a 40 ans, on disait : il faut faire attention de ne pas désespérer Billancourt. Eh bien, Mesdames, Messieurs les parlementaires, attention de ne pas désespérer la banlieue », pour le sénateur de Seine Saint-Denis, il ne faut pas 'désespérer' ; ce-dernier précisant, à l'adresse des partenaires sociaux et au 1% : « que vous soyez effectivement mécontent de la solution actuelle, je vous dis la même chose, je dis que cela ne m'a pas satisfait, absolument pas, je l'ai dit à Christine Boutin, on l'a dit en séance, je pense que le débat n'est pas clos et qu'on y reviendra ... »

En filigrane de ces premiers points de débat, une question majeure émerge des propos des uns ou des autres, celle de la « budgétisation » du 1%. La loi définit les grandes orientations d'utilisation des fonds, le décret définit les enveloppes des emplois des fonds, les commissaires du gouvernement avec droit de veto contrôlent leur mise en application. Quelle marge de manœuvre reste-t-il aux partenaires sociaux ? Est-on dans une étatisation du 1% Logement qui ne dit pas son nom ? En tout cas, pour certains, le 1% est bel et bien devant une 'budgétisation' qui le touche à tous les niveaux, y compris dans sa gouvernance, comme le dénonce Jean-Luc Berho : « concernant la gouvernance, vous savez ce qu'il y a dans

le texte de loi ? La punition qui nous est tombée sur la tête signifie « vous n'êtes plus capables de gérer. » C'est cela qu'il y a dans le texte de loi à l'article 3 : avis des partenaires sociaux -point barre- et, ensuite, le gouvernement décide par décret. C'est ça le fonctionnement d'un dispositif aussi complexe que le 1% Logement ? »

« Il est vrai que c'est un choix un peu particulier » souligne pour sa part Philippe Dallier « parce que, d'un côté, la contractualisation est un peu vidée de son contenu et, de l'autre, on ne veut pas budgétiser. On est donc dans une espèce de troisième type de négociation. »

Michel Piron, rapporteur du projet de loi de mobilisation pour le logement à l'Assemblée nationale, quant à lui, s'interroge : « Est-ce que l'Etat rebudgétise la totalité des cotisations 1% et au fond Monsieur Bédier rend les clés ? -A la limite, si on n'a plus rien à dire entre partenaires sociaux et si on n'a plus de définition et si tout le fléchage est fait en quelque sorte indépendamment de nos souhaits, les partenaires sociaux peuvent rendre les clés- cela devient une politique entièrement d'Etat. Personnellement je crois que ce serait une très grave erreur. »

**« Le fond du problème c'est qu'il y a d'une certaine manière un vice fondamental dans l'idée qu'il suffit de faire venir quelqu'un pour l'informer qu'on lui prélève l'intégralité de ce dont il avait la responsabilité par l'effet de la loi et puis, ensuite, de lever la séance pour mettre un terme aux protestations et pour considérer que le débat est clos. »**

*Jean-Yves Le Bouillonnet*

**Un « tour de passe passe, un pis aller budgétaire qui ne règle pas les problèmes que l'on entendait régler au-delà de trois ans... »**

*Philippe Dallier*

Globalement, malgré les divergences de point de vue concernant les négociations, les intervenants de ce troisième débat s'accordent encore une fois, comme pour les deux précédents, sur les dangers concrets entraînés par le texte de loi quant au rôle privilégié joué par le 1%. D'une part, par rapport à son efficacité, là encore : « le 1% a montré de toute évidence sa capacité de créativité qui vient tout simplement de la composition de ses interlocuteurs. La discussion employeurs/employés, déjà allié immédiatement le besoin de construction à l'emploi et ce lien-là, cette expression liée aux salariés notamment, c'est quelque chose qui a forcément son originalité » note Michel Piron ; Ensuite, par rapport à l'instrument privilégié qu'il constitue en termes de cohésion sociale, tant dans le temps que dans l'espace; Ainsi Jean-Luc Berho réaffirme sa légitimité : « nous entendons que l'Etat doit être l'Etat stratège, nous entendons que les élus ont la légitimité territoriale. Mais nous, nous avons une légitimité, nous sommes les acteurs socio-économiques. Elle ne vaut pas la vôtre ? Nous devons travailler ensemble et on nous enlève les moyens de le faire » tandis que Michel Piron souligne également : « le 1%, y compris à travers son implantation a un savoir faire et un savoir incontestable qui ne peut que nourrir le débat national et, en tout état de cause, plutôt que d'avoir uniquement

une politique de l'habitat qui soit descendante, je crois qu'on a aussi besoin de politiques ascendantes. Donc, de ce point de vue-là, le 1% est indispensable. ». Troisièmement par rapport à la gestion du dispositif : «... ayons l'honnêteté de le reconnaître : si on est allé chercher les sous du 1%, c'est parce que, quand même, il n'a pas été si mal géré que ça car s'il avait été très mal géré je pense qu'on n'aurait pas eu l'idée éventuellement d'aller chercher les fonds du 1% » note le rapporteur de la loi ; Enfin, la valeur du 1% dans son originalité et ses ambitions est soulignée par Jean-Luc Berho : «... les syndicats patronaux et les syndicats des salariés ont fait un sacré travail en commun pour construire le 1% et pour faire que ce soit effectivement l'instrument des entreprises, l'instrument des salariés et l'acteur au cœur de tous les autres acteurs du logement social. »

Tout au long de ce troisième débat, c'est aussi du point de vue de la « relance » annoncée en ce début de mois de décembre qu'est discuté le 1%. La question est posée : à l'heure de la crise, sa remise en cause n'est-elle pas d'autant plus dommageable qu'il peut être un précieux outil de relance ? « Evidemment qu'il y a eu une annonce et je l'apprécie comme d'autres à sa juste valeur, mais fallait-il déshabiller le dispositif pour en construire un autre ? » s'interroge notamment Jean-Luc Berho. Et de préciser que le 1% s'est lui-même remis en cause, a pensé son évolution et que les partenaires sociaux se sont accordés sur une ensemble de résolutions et de transformations dans le cadre d'un Protocole National Interprofessionnel (PNI) signé en septembre ; ce protocole constituant autant de propositions pour un 1% qui puisse être une réponse encore plus pertinente qu'elle ne l'est à la crise du logement.

Cohésion sociale, lien aux territoires, politique de long terme etc. Autant de raisons qui font du 1%, pour l'ensemble de ces intervenants, un instrument sur lequel il faut pouvoir compter et, ce faisant, préserver.

En ce sens, Michel Piron s'engage ouvertement pour les outils du 1% : « Je n'ai pas du tout l'intention de voir la GRL enterrée et je serai de ceux qui plaideront pour qu'on ait une assiette suffisamment large de telle manière qu'elle puisse être crédible ».

Le mot de la fin revient à Jean-Luc Berho qui lance un appel aux parlementaires : « Les partenaires sociaux demandent à la représentation nationale de se mobiliser pour que l'un des principaux outils de la relance qu'est le 1% ne soit pas déstabilisé au point de le rendre inopérant à l'horizon de trois ans »

Cette journée de débats organisée par l'APELS s'achève avec la conclusion de son président Jean-Frédéric Dreyfus qui revient d'abord sur l'exigence de vérité quant aux soi-disant 'négociations' ayant eu lieu entre l'Etat et les partenaires sociaux et parallèlement la signature du Protocole National Interprofessionnel : « ...l'atteinte portée à l'esprit même du lien entre emploi et logement par une loi confiscatoire est telle que les cinq organisations syndicales, le Medef et la CGPME, ont signé ce texte suite à des discussions qui, je peux en témoigner, n'ont pas été très difficiles tant le coup porté par l'Etat était grave et déloyal. Je le réaffirme ici solennellement : il n'existe aucun accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement dont celui-ci pourrait se prévaloir. Mesdames messieurs les parlementaires, vous l'avez désormais bien compris ! »

Un éclaircissement qui lui permet de rebondir sur le contenu de la loi. Sur son orientation fondamentale d'abord : « La Loi MOLLE (Loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion) : on comprend mal cet intitulé qui n'a rien à voir avec le contenu réel d'un texte dur (...)

Je suis certain que tous nous aurions plutôt préféré une vraie Loi SOLIDE (Solidarité pour le Logement et l'Insertion dans la Dignité et l'Equité) avec des moyens appropriés traduisant des valeurs humaines réellement dans l'esprit dans lequel un pays comme la France devrait honorer les 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ».

Une conclusion qui redimensionne le débat de fond en termes de choix politique, qui alerte sur l'urgence sociale et interpelle à nouveau les parlementaires sur leurs responsabilités.

**« Nous entendons que l'Etat doit être l'Etat stratège, nous entendons que les élus ont la légitimité territoriale. Mais nous, nous avons une légitimité, nous sommes les acteurs socio-économiques. Elle ne vaut pas la vôtre ? Nous devons travailler ensemble et on nous enlève les moyens de la faire »**

*Jean-Luc Berho*

**« Ayons l'honnêteté de le reconnaître : si on est allé chercher les sous du 1%, c'est parce que, quand même, il n'a pas été si mal géré que ça... »**

*Michel Piron*



APELS. Association pour la Promotion et l'Etude du Logement des Salariés  
18 - 20, Rue Edouard Jacques 75014 Paris